

La Voix du G D S



VOTRE MENSUEL SANITAIRE

Lettre d'information - N°24 – Août 2018

L'édito du Président

La France qui gagne !

Difficile de comparer football et élevage, mais la formidable épopée des bleus, qui nous ont tous fait vibrer en ce début d'été, doit nous guider et nous servir d'exemple.

L'élevage français non plus, ne part pas favori face aux mastodontes de la production bovine (Amérique du Nord, Mercosur, Nouvelle Zélande ...) et pourtant nous devrions largement **tirer profit de la qualité et de la haute valeur sanitaire** de nos animaux pour accrocher prochainement de nouveaux marchés.

Les accords de libre-échange, passés récemment entre l'Union Européenne, la Chine et le Japon entre autres, devraient nous être profitables.

Cette confiance retrouvée par les pays tiers, après les tourments des différentes crises amplifiées par un lynchage médiatique bien souvent inapproprié, est le retour direct de vos efforts quotidiens.

Grâce aux prophylaxies, à la maîtrise des grandes maladies réglementées, et à une vigilance individuelle et collective sans faille, nous sommes capables d'apporter des garanties sanitaires bien supérieures à nos concurrents sur les marchés. Et c'est bien dans cette philosophie que les GDS des Hauts de France se sont engagés dans le programme d'éradication de la BVD. Car moins de pression virale, c'est moins de vaccins, moins de médicaments, des animaux en meilleure santé, et donc, de nouveaux débouchés dans les filières d'engraissement.

Et là chacun à une carte à jouer : savoir-faire **rémunérer ses efforts** et la qualité de ses animaux auprès de son opérateur commercial.

Comme je l'ai rappelé à la tribune d'Elvéa dernièrement, toute la filière va tirer parti de ce programme. Vous êtes donc en position de force pour réclamer le juste dû !

Equarrissage : Utilisez de la paille humide !

Lors de fortes chaleurs, ne stockez pas les cadavres sous bâche ou cloche, ce qui accélère leur décomposition, mais préférez un stockage sous paille humidifiée.

Pour les autopsies, privilégiez celles réalisées par votre vétérinaire.

Peste Porcine

La situation épidémiologique de la PPA dans le Sud-Est de la Roumanie semble très mauvaise, avec 140 foyers déclarés entre le 10 et le 30 juin 2018. Une vidéo explicative de la maladie est disponible via ce lien : <https://www.efsa.europa.eu/en/press/news/180711>

Frelon Asiatique : Fort développement !

De nombreux foyers de frelons asiatiques ont été confirmés ces dernières semaines aux quatre coins du département.

Arrivé en France en 2005 dans le sud-ouest, ce **ravageur des abeilles** a aujourd'hui colonisé tout le pays.

Il est légèrement plus petit que le frelon commun. Les nids sont souvent situés à 4 ou 5 m de haut rendant leur destruction difficile.



Les risques pour l'homme et les animaux sont limités. La piqûre, si elle est douloureuse, n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille.

Il faut toutefois demeurer extrêmement prudent face aux très gros nids installés dans les arbres. Sur les lieux publics, la destruction peut être assurée, à la demande du maire, par les pompiers.

Sur le domaine privé, elle est assurée par des prestataires référencés (dont ceux partenaires du GDS : **Sani3D et GuêpeABC**), à charge des propriétaires.

BVD : situation un mois après la généralisation ...

L'éradication de la BVD est bien partie. A ce jour, près de 800 éleveurs sont engagés sur le Pas-de-Calais, représentant déjà 38,5% des naissances dépistées.

Le GDS a transmis, à l'ensemble des éleveurs non engagés, le bon de commande de boucles d'identification couplées au dépistage BVD « 2 en 1 ». Vous pouvez, bien entendu, finir votre stock de boucles conventionnelles avant de passer la commande des « 2en1 ».

Nous avons constaté plusieurs anomalies concernant les dates de notifications des bovins. Veillez à ce que **la date de naissance que vous notifiez corresponde bien à la date de prélèvement** afin que le bovin puisse avoir son statut « bovin non IPI » édité dans la base de suivi. Si ce n'est pas le cas, malheureusement ce statut ne figurera pas sur le bovin. Pour rappel, tout bovin introduit dans votre cheptel doit avoir un statut « **bovin non IPI** ».

Ne prenez pas le risque d'introduire un animal positif au virus BVD, ce qui ruinerait tous vos efforts. Pensez donc, si besoin, à demander le kit « intro » GDS à votre vétérinaire, incluant IBR/BVD voire Paratub et Néosporose (tarifs négociés avec le LDA).

Raticide : nouvelle gamme pour les mairies !

Suite à de nouveaux changements réglementaires, 4D Services adapte sa gamme de raticide/souricide.

Pour les produits « PRO », accessible à tout agriculteur, les conditionnements en sac passent de 25 à 10 kg à compter de fin août. Avec toujours des tarifs remisés pour les adhérents GDS.

Plusieurs adaptations également pour les mairies : depuis le 1^{er} mars les particuliers ne peuvent dératiser qu'avec des produits concentrés à **25ppm maxi** (contre 50 ppm en PRO).

4D a donc adapté sa gamme « collectivités » et peut répondre à toutes les demandes des mairies. Ce n'est pas aux seuls agriculteurs de dératiser. Pour réussir, la lutte doit être collective ! N'hésitez pas à communiquer nos coordonnées à vos mairies (enlèvements à St Laurent Blangy et Desvres ou livraison par messagerie) - Contact 4D : 03.21.60.48.98



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter au **03 21 60 48 98** ou par mail à l'adresse suivante : gds62@reseaugds.com

Blaireaux : régulation possible depuis le 15 juillet !

Face aux dégâts, et aux risques d'accidents, un arrêté de battues administratives permet aux lieutenants de louveterie, sur **sollicitation écrite** des exploitants ou des maires, de procéder par piégeage ou par tir de nuit, à la régulation de l'espèce, sur le sud du département.

A noter que le déterrage par un équipage de vènerie est possible sur l'ensemble du département jusqu'à l'ouverture de la chasse fixée au 15 septembre.

Ne tarder donc pas à solliciter les personnes concernées !

Rappel : les arrêtés de régulation des nuisibles ne sont pris **que** si des dégâts sont avérés. Pensez à nous adresser régulièrement vos attestations de dégâts (une par espèce).

Contactez-nous au 03 21 60 48 98 si vous désirez obtenir le formulaire de déclaration.



PPR : un foyer en Bulgarie !

La peste des petits ruminants (PPR) est une maladie due à un virus, non transmissible à l'homme. Elle se caractérise par de la fièvre, des lésions buccales, de la diarrhée, une pneumonie et souvent la mort.

Un foyer a été confirmé en Bulgarie au mois de Juin dernier. Il s'agit du **premier cas de PPR en Europe** ! Les autorités bulgares ont mis en place des mesures de gestion sanitaire avec abattage des troupeaux infectés et animaux proches, zone de protection et surveillance, restriction des mouvements et renforcement de la surveillance.